

# Règlement du jeu concours

## Article 1 : Société organisatrice

Association Bleu-Blanc-Cœur, association loi 1901 dont le numéro SIREN est le 437 628 191 et dont le siège social est situé à 8 rue Jules Maillard de la Gournerie 35000 Rennes France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 3 juillet 2021 9h00 au 11 juillet 2021 21h00. L'opération est intitulée : « Quiz Environnement & Bleu-Blanc-Cœur », ci-dessous référé au « Jeu »

Cette opération est accessible via la page : <https://bleu-blanc-coeur.org/actualites/environnement/quels-sont-les-engagements-de-bleu-blanc-coeur-pour-l-environnement/> et <https://shakr.cc/3rbse> , Ci-après désignées les « Pages Web ».

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), qui désire s'inscrire gratuitement au Jeu depuis la page web : <https://bleu-blanc-coeur.org/actualites/environnement/quels-sont-les-engagements-de-bleu-blanc-coeur-pour-l-environnement/> et qui a rejoint ou s'engage à rejoindre la communauté de l'Association Bleu-Blanc-Cœur (en qualité de Consommateurs, Eleveurs/producteurs, Professionnels de santé ou Professionnels des métiers de Bouche), L'Association se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. Toute participation d'un mineur fera présumer l'Association Bleu-Blanc-Cœur que celui-ci a obtenu cette autorisation.

La communauté de l'Association Bleu-Blanc-Cœur fédère actuellement plus de 17 000 individus en France qui soutiennent la démarche collective agricole et alimentaire de l'association, croient au concept du « bien manger » et partagent l'ambition de faire émerger une démarche d'agriculture à vocation santé (dans le respect de la Terre, des animaux et des hommes). Les participants rejoignant la communauté de l'Association ont connaissance qu'ils seront contactés par l'Association aux seules fins d'une bonne exécution de leur adhésion (gratuite) à cette communauté.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Association et des partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Remplir le formulaire de participation, rejoindre (ou confirmer avoir déjà rejoint) la communauté Bleu-Blanc-Cœur, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
  - Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois.
  - Le jeu sera en vigueur du 03-07-2021 9 :00 au 11-07-2021 21:00.
  - Les tirages au sort se déroulent comme suit :

- Les 20 bons d'achats de 30 euros TTC feront l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des gagnants (participants ayant 100% de bonnes réponses) et ayant validé leur participation au jeu nommé : « Quiz Environnement & Bleu-Blanc-Cœur ».
- Les 10 lots mis en jeu, constitués chacun de 1 tablier Bleu-Blanc-Cœur et de 1 paquet de LINETTE®, feront l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants n'ayant pas obtenu 100% de bonnes réponses et ayant validé leur participation au jeu nommé : « Quiz Environnement & Bleu-Blanc-Cœur ».
- Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur les Pages Web.

#### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publicitaire, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **Article 5 : Dotations**

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- 20 Bons d'achat de 30 euros TTC à valoir jusqu'au 30 août 2021 sur les produits de la Ferme du Boschet. La commande sera à passer par mail auprès de La ferme du Boschet. La procédure à suivre sera communiquée aux gagnants par mail. Bon à usage unique, valable et utilisable en une seule fois, à faire valoir sur les produits du bon de commande de la ferme du Boschet, comprenant une livraison gratuite en point mondial relay partout en France métropolitaine. Valeur unitaire du bon d'achat : 30€ TTC. Un seul bon d'achat par transaction.
- 10 tabliers Bleu-Blanc-Cœur : valeur unitaire de 11 euros TTC
- 10 paquets de LINETTE® de 500g (farines de lin et blé Bleu-Blanc-Cœur) : valeur unitaire de 8,50 euros TTC

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots ou à l'utilisation du bon d'achat via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots (hors bon d'achat) seront envoyés aux gagnants par voie postale.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que

ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. L'Association organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille France.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « Quiz Environnement & Bleu-Blanc-Cœur » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'Association organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que l'Association organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement

informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux pages Web et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. L'Association organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Quiz Environnement & Bleu-Blanc-Cœur » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. L'Association organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

## **Article 9 : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé à La Messayais 35210 Combourtille France. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille France. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

## **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur rejoindra (ou confirmera avoir déjà rejoint) la Communauté Bleu-Blanc-Cœur, recevra ainsi un accès à l'Espace Membres du site et pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un mail à l'adresse suivante : [dpo@bleu-blanc-coeur.com](mailto:dpo@bleu-blanc-coeur.com).

## **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.